



**2022/2183(INI)**

2.3.2023

## **AVIS**

de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

à l'intention de la commission de l'agriculture et du développement rural

intitulé «Garantir la sécurité alimentaire et la résilience à long terme de l'agriculture dans l'Union»  
(2022/2183(INI))

Rapporteuse pour avis: Anja Hazekamp

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire invite la commission de l'agriculture et du développement rural, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que la nature et la biodiversité sont à la base de notre alimentation et que, sans action politique forte pour leur préservation et leur conservation, y compris par l'accès à une eau propre et à des conditions favorables pour les pollinisateurs, la sécurité alimentaire de tous les citoyens et le droit à l'alimentation seront menacés de manière irréversible;
- B. considérant que les Nations unies ont désigné le système alimentaire mondial actuel comme le principal moteur de la destruction de la biodiversité, de la faune sauvage et des habitats naturels; qu'en 2020, dans un contexte où l'alimentation représente environ 45 % des effets environnementaux de la consommation de l'Union, le système alimentaire européen à lui seul a déjà franchi plusieurs limites planétaires, au regard notamment du changement climatique, des particules en suspension, de l'écotoxicité de l'eau douce et des flux biogéochimiques des cycles de l'azote et du phosphore; que cette situation compromet gravement la viabilité et à la résilience à long terme du fondement environnemental du système alimentaire<sup>1</sup>;
- C. considérant que la nature et la biodiversité interagissent avec l'agriculture, l'alimentation et la nutrition au regard de plusieurs aspects importants en apportant un grand nombre de plantes et d'animaux, sauvages ou non;
- D. considérant que les crises liées au climat et à la biodiversité menacent directement la production alimentaire du fait d'événements météorologiques extrêmes (dont les sécheresses exceptionnelles en Europe méridionale), de conditions d'exploitation qui évoluent rapidement et de conflits résultant de la rareté des ressources;
- E. considérant que, selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la notion de sécurité alimentaire ne se limite pas à l'approvisionnement en denrées alimentaires, mais englobe également le droit fondamental, internationalement reconnu, à l'alimentation et à l'accès stable et abordable à des régimes alimentaires sains et nutritifs pour tous;
- F. considérant que l'invasion non provoquée et illégale de l'Ukraine par la Russie a causé d'importantes pertes en vies humaines, la destruction de moyens de subsistance ainsi que des dommages matériels et environnementaux, et qu'elle a également compromis la sécurité alimentaire non seulement en Ukraine, mais aussi dans le reste du monde;
- G. considérant que la pandémie de COVID-19 et l'invasion non provoquée de l'Ukraine par la Russie ont mis au jour des problèmes structurels dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire de l'Union, et que, parallèlement, la production primaire est extrêmement vulnérable aux conséquences du changement climatique et de la perte de biodiversité; que le coût de l'inaction l'emporte largement sur celui de la

---

<sup>1</sup> Document de travail des services de la Commission du 4 janvier 2023, intitulé «Drivers of food security» (SWD(2023) 0004) et s'appuyant sur d'autres sources scientifiques.

transition vers un système alimentaire résilient; que l'Union doit encore réduire ses émissions, développer la conservation de la biodiversité et les solutions agroécologiques et abandonner les engrais d'origine fossile;

- H. considérant que les données rétrospectives et prospectives concernant la production agricole de l'Union pour la période 2010-2020 montrent que l'Union est relativement autosuffisante pour ce qui est des produits de base pouvant être produits dans les zones climatiques européennes et qu'elle n'est pas excessivement dépendante d'importations de denrées alimentaires susceptibles de menacer son approvisionnement alimentaire; que des exceptions perdurent, notamment en ce qui concerne les importations d'oléagineux et de farines destinés à l'alimentation animale;
- I. considérant que le développement de la résilience des systèmes alimentaires de l'Union afin de garantir la sécurité alimentaire nécessite d'adopter une approche multidimensionnelle, globale et intégrée pour atténuer la pression sur les ressources naturelles; qu'il convient, à cet effet, de prendre des mesures pour réduire la pollution et les intrants chimiques, recycler les nutriments, développer la biodiversité, favoriser l'utilisation durable des eaux douces et marines ainsi que la santé des sols, renverser le déclin des pollinisateurs, et s'adapter de manière effective au changement climatique afin de préserver les services écosystémiques vitaux;
- J. considérant que l'un des principaux objectifs du pacte vert pour l'Europe, de la stratégie de l'Union en faveur de la biodiversité, de la stratégie «De la ferme à la table» et des politiques connexes est de transformer le système alimentaire de l'Union dans le sens d'une production résiliente à long terme, saine, fondée sur une chaîne d'approvisionnement courte et permettant de garantir la sécurité alimentaire<sup>2</sup>;
- K. considérant que le problème de gaspillage alimentaire perdure, environ 20 % de la nourriture produite étant perdue ou gaspillée aux différents stades de la chaîne alimentaire dans l'Union; que, dans le même temps, quelque 36,2 millions de personnes ne peuvent se permettre un repas de qualité tous les deux jours<sup>3</sup>; que le gaspillage alimentaire est responsable de 6 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Union;
- L. considérant qu'entre 60 % et 70 % des terres agricoles de l'Union perdent du carbone organique, reçoivent plus de nutriments qu'elles n'en ont besoin (ce qui a également une incidence sur les ressources en eau et les habitats naturels), sont sujettes à l'érosion ou au tassement, subissent une salinisation secondaire, ou une combinaison de ces phénomènes<sup>4</sup>;
- M. considérant que des sols sains sont une condition préalable à la sécurité alimentaire et à la viabilité de l'agriculture à long terme, mais que plusieurs menaces pour les sols ont été recensées dans l'Union, telles que le changement climatique, l'imperméabilisation,

---

<sup>2</sup> SWD(2023) 0004.

<sup>3</sup> [https://food.ec.europa.eu/safety/food-waste\\_en](https://food.ec.europa.eu/safety/food-waste_en).

<sup>4</sup> Veerman, C., Correia, T.P., Bastioli, C., Biro, B., Bouma, J., Cienciala, E., Emmett, B., Frison, E.A., Grand, A., Lachezar H., Kriaučiūnienė, Z., Pogrzeba, M., Soussana, J-F., Vela, C. and Wittkowski, R., *Caring for soil is caring for life: ensure 75% of soils are healthy by 2030 for healthy food, people, nature and climate*, rapport du comité de mission sur l'alimentation et la santé des sols, Commission européenne, direction générale de la recherche et de l'innovation et direction générale de l'agriculture et du développement rural, doi: /2020.10.2777/4833.

le tassement, l'érosion, les inondations et les glissements de terrain, les sécheresses, l'instabilité hydrogéologique, la perte de matières organiques du sol, les incendies, les tempêtes, la salinisation, la contamination, la perte de biodiversité des sols, l'acidification et la désertification;

- N. considérant que la stratégie de l'Union en matière de sols à l'horizon 2030 met clairement en évidence la nécessité de garantir que la conservation, l'utilisation durable et la restauration des sols deviennent la norme;
- O. considérant que plus de 75 % des cultures alimentaires dans le monde, notamment les fruits et légumes, dépendent de la pollinisation animale;
- P. considérant que le régime alimentaire de la plupart des Européens n'est pas conforme aux recommandations pour une alimentation saine, notamment la consommation accrue de végétaux et d'aliments d'origine végétale produits localement et de manière durable, comme des fruits et légumes frais, des céréales complètes et des légumineuses; que, malgré une légère baisse, la consommation de viande dans de nombreux pays de l'Union reste deux à quatre fois plus élevée que la consommation recommandée<sup>5</sup>; qu'il convient de lutter contre la surconsommation de viande et de produits ultratransformés, ainsi que de produits riches en sucres, en sel et en graisses<sup>6</sup>;
- Q. considérant que des politiques agricole et alimentaire bien conçues peuvent réduire le coût des denrées alimentaires durables et nutritives, et améliorer durablement la disponibilité et le caractère abordable d'un régime sain, pour qu'il soit accessible à tous<sup>7</sup>;
- R. considérant que les choix alimentaires sont influencés par les environnements alimentaires, notamment le marketing et la publicité, le placement de produits, les promotions et l'étiquetage des denrées alimentaires;
- S. considérant que les terres utilisées pour l'élevage et la production d'aliments pour animaux représentent près de 80 % des terres agricoles mondiales et produisent moins de 20 % des calories consommées sur la planète; que le nombre d'animaux d'élevage est en augmentation dans l'Union et que les produits d'origine animale représentent 22 % des denrées alimentaires exportées par l'Union; que 60 % des surfaces cultivées dans l'Union sont consacrées à la production d'aliments pour animaux et que près de 30 millions de tonnes de soja et de produits dérivés du soja sont importées chaque année dans l'Union, ce qui engendre une empreinte extractive et une empreinte carbone élevée, ainsi qu'à un modèle fragile qui alimente la déforestation;
- T. considérant qu'il est nécessaire de revoir l'affectation des sols dans l'Union pour garantir la sécurité alimentaire, car 65 % des terres agricoles y sont utilisés pour la production animale, que 55 % des céréales de l'Union servent à produire de l'alimentation animale et 4 % des biocarburants<sup>8</sup>;

---

<sup>5</sup> SWD(2023) 0004.

<sup>6</sup> Résolution du Parlement du 20 octobre 2021 sur une stratégie «De la ferme à la table» pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement (JO C 184 du 5.5.2022, p. 2).

<sup>7</sup> <https://www.fao.org/publications/sofi/2022/fr/>

<sup>8</sup> SWD(2023) 0004.

- U. considérant que l'abandon des pratiques d'élevage intensif au profit d'une agriculture extensive durable permettra de réduire considérablement les émissions de méthane du secteur agricole et d'en réduire les répercussions négatives sur l'environnement, la biodiversité, le bien-être animal et la santé publique; que la réduction effective du nombre d'animaux d'élevage dans l'Union est une étape essentielle de ce processus;
- V. considérant que non seulement les prix à la consommation des denrées alimentaires, mais aussi le revenu des ménages, sont des facteurs essentiels de la sécurité alimentaire; que, face à la hausse sans précédent du prix des denrées alimentaires, les ménages les plus modestes, qui consacrent une grande partie de leur budget à la nourriture, peuvent être incités à choisir des aliments plus mauvais pour la santé et moins variés, ce qui les rend particulièrement vulnérables au risque de maladies non transmissibles liées à une mauvaise alimentation;
- W. considérant que les denrées alimentaires importées de pays tiers sont souvent soumises à des normes moins strictes en matière de protection de l'environnement, de bien-être animal et de santé que celles de l'Union;
- X. considérant que la dépendance de la chaîne de production alimentaire de l'Union aux importations d'aliments pour animaux continue d'avoir de nombreuses incidences négatives directes et indirectes sur l'environnement et le changement climatique au sein et en dehors de son territoire; que cette vulnérabilité, conjuguée à l'augmentation des coûts des intrants tels que les engrais et les combustibles fossiles, fait augmenter le coût de la production alimentaire;
- Y. considérant que plus de 161 millions de personnes dans 42 pays étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë en septembre 2021, que près d'une personne sur trois dans le monde n'a pas accès à des denrées alimentaires appropriées et que, pour environ trois milliards de personnes, le coût d'une alimentation saine est trop élevé; qu'il existe un risque que ces chiffres continuent d'augmenter et que, par conséquent, l'objectif de développement durable à l'horizon 2030 soit d'autant moins réaliste;
- Z. considérant que l'Union ne doit pas assurer sa sécurité alimentaire au détriment de la souveraineté et de la sécurité alimentaires des pays tiers; qu'il est urgent d'assurer une distribution plus juste et équitable des denrées alimentaires et de réduire fortement le gaspillage alimentaire évitable;
- AA. considérant que de plus en plus d'exploitations agricoles familiales ont été abandonnées ces dernières années dans l'Union, que le nombre de jeunes agriculteurs est en baisse et que le renouvellement des générations dans le secteur agricole est menacé;
- 1. soutient une transition juste et urgente vers les pratiques agroécologiques et l'agriculture biologique, ainsi que vers l'agroforesterie, qui permettent à l'Union de lutter contre sa dépendance à l'égard des importations d'engrais et de combustibles fossiles en particulier; réitère son soutien plein et entier au pacte vert pour l'Europe ainsi qu'aux ambitions, buts et objectifs de ses communications ultérieures, notamment la stratégie «De la ferme à la table» et les stratégies sur la biodiversité, les produits chimiques, l'objectif zéro pollution et les sols; se félicite des propositions législatives publiées et annoncées, notamment celles sur la réduction du recours aux pesticides et aux engrais de synthèse et des risques connexes, indispensables pour garantir une production alimentaire durable à long terme, grâce à la protection des pollinisateurs, par exemple;

2. souligne que les deux principales menaces qui pèsent à moyen et à long terme sur l'agriculture et la production alimentaire sont le changement climatique et l'effondrement des écosystèmes; fait observer que le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit de graves problèmes pour l'agriculture, la stabilité des écosystèmes, la disponibilité de l'eau et la sécurité alimentaire;
3. souligne qu'une agriculture durable qui préserve les ressources naturelles est indispensable à la sécurité alimentaire à long terme dans l'Union et dans le monde; encourage la transformation du secteur de la production alimentaire au moyen de techniques, de comportements et de pratiques visant à restaurer les sols et à renforcer les services écosystémiques, tels que le recours à des démarches régénératives pour améliorer la fertilité, la santé des sols, la disponibilité de l'eau, les rendements et, en fin de compte, la nutrition et la sécurité alimentaire; attire l'attention sur l'incidence positive de l'agriculture extensive et de la diversité des paysages et des habitats sur la prévention des organismes nuisibles, la restauration de la biodiversité, la stabilité de la production végétale et la stimulation de la productivité agricole sur le long terme; est très favorable à l'agriculture urbaine, notamment à l'utilisation d'arbres fruitiers;
4. préconise que l'Union réduise sa dépendance envers les importations depuis les pays tiers, privilégie la production alimentaire locale, soutienne la transition vers des régimes alimentaires sains et durables, riches en produits végétaux, et rééquilibre la proportion des terres consacrée à la production d'aliments pour animaux par rapport à celle consacrée à la production de l'alimentation humaine;
5. souligne, à cet égard, que le passage à des formes d'agriculture moins intensives et le raccourcissement des chaînes d'approvisionnement permettront de réaliser des économies au niveau des intrants, qu'il s'agisse des engrais minéraux ou des combustibles fossiles, pour lesquels l'Union dépend encore dans une large mesure de régimes autoritaires, ainsi que de créer des synergies et des retombées positives connexes telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
6. réaffirme que le pacte vert favorise une transition vers une société inclusive et non discriminatoire par ses grands objectifs de neutralité climatique, de protection de l'environnement, d'utilisation durable des ressources ainsi que de santé et de qualité de vie des citoyens dans les limites de notre planète; estime que le pacte vert contribuera à renforcer la sécurité alimentaire; rappelle qu'avec une solution à court terme ou provisoire, on risque toujours, à long terme, de tomber d'une dépendance dans l'autre; souligne qu'il est indispensable, dans le cadre de l'effort déployé au niveau mondial pour assurer la sécurité alimentaire et la résilience des systèmes alimentaires, de réduire l'empreinte environnementale et climatique du système alimentaire de l'Union, notamment par le respect de l'engagement mondial concernant le méthane, et de renforcer la résilience de celui-ci, de garantir la sécurité alimentaire dans un contexte de changement climatique et de perte de biodiversité, de prendre la tête du mouvement mondial de transition vers la durabilité compétitive de la ferme à la table, et d'exploiter de nouvelles possibilités de développement durable;
7. souligne que les démarches régénératives, telles que l'agroécologie, l'agroforesterie, l'agriculture biologique, l'agriculture de précision et l'agriculture carbonée, recèlent le potentiel pour répondre aux enjeux du climat, de la biodiversité et de l'environnement

ainsi qu'aux problématiques économiques et sociales; insiste sur la capacité de ces pratiques à limiter la dégradation des sols et à améliorer la séquestration du carbone, pour autant qu'il soit répondu à la question du caractère permanent du stockage du carbone; souligne que ces pratiques garantissent non seulement une production durable de biens et la fourniture de services écosystémiques, mais peuvent également diminuer les coûts de la production alimentaire en réduisant le recours aux pesticides, aux engrais et aux antimicrobiens, ainsi que la consommation de gaz; met également en exergue le fait que ces pratiques peuvent favoriser la production d'aliments plus sains et de meilleure qualité, l'augmentation des revenus des agriculteurs ainsi que leur stabilité et leur diversification, et une production durable, résiliente et pérenne axée sur les petites et moyennes exploitations agricoles;

8. souligne le potentiel de l'agriculture verticale pour produire des denrées alimentaires, car elle n'est pas tributaire des conditions météorologiques et des saisons et pourrait permettre de meilleurs rendements avec moins d'eau et de pesticides; demande que ces pratiques soient davantage prises en considération dans les politiques de l'Union, et que des initiatives soient prises pour augmenter les investissements en recherche-développement dans l'agriculture verticale;
9. souligne que la sécurité alimentaire comprend également des aspects de salubrité des aliments et de nutrition, et qu'elle devrait être envisagée à court, à moyen et à long terme;
10. se félicite de l'analyse détaillée réalisée par la Commission sur les facteurs de la sécurité alimentaire; insiste sur les conclusions de cette analyse, qui soulignent qu'il est urgent de passer à un système alimentaire durable capable d'assurer la sécurité alimentaire à court et à long terme;
11. souligne la nécessité d'adopter des solutions intégrées et axées sur les systèmes afin de limiter les arbitrages au regard des mesures d'adaptation et d'atténuation, qui renforceront la résilience à long terme;
12. salue la nouvelle proposition de règlement de la Commission du 22 juin 2022 concernant une utilisation des produits phytopharmaceutiques compatible avec le développement durable et modifiant le règlement (UE) 2021/2115 (COM(2022)0305), qui définit des objectifs à l'échelle de l'Union pour réduire de 50 %, d'ici à 2030, l'utilisation des pesticides chimiques et les risques qui y sont associés, et en particulier des pesticides les plus dangereux, conformément à la stratégie «De la ferme à la table» et à la stratégie de l'Union en faveur de la biodiversité; souligne que cette proposition devrait définir une perspective à long terme (post-2030) et œuvrer à atténuer la dépendance de l'agriculture européenne aux pesticides chimiques; fait remarquer que la réduction de la dépendance de l'Union aux pesticides favorise la sécurité et l'autosuffisance alimentaires;
13. demande à la Commission d'honorer son engagement et de présenter une proposition législative en vue d'interdire l'exportation de tous les pesticides et autres produits chimiques dangereux interdits au niveau de l'Union, de cesser d'appliquer deux poids, deux mesures, et de garantir des conditions de concurrence équitables pour l'industrie ainsi que l'harmonisation des législations nationales des États membres;



14. souligne que la production agricole est tributaire des pollinisateurs; regrette, par conséquent, qu'il n'existe toujours pas de documents d'orientation pour évaluer le risque que font courir les produits phytopharmaceutiques et les biocides aux pollinisateurs; invite la Commission et les États membres à tenir dûment compte de l'initiative citoyenne européenne «Sauvons les abeilles et les agriculteurs!», qui a été largement soutenue et qui préconise de réduire progressivement de 80 % l'utilisation des pesticides de synthèse dans l'agriculture de l'Union d'ici à 2030, en commençant par les plus dangereux, dans la perspective de leur élimination complète d'ici 2035 et de la restauration des écosystèmes naturels dans les zones agricoles<sup>9</sup>;
15. reconnaît que pour atteindre les objectifs de réduction des pesticides et atténuer la dépendance aux importations, des solutions de substitution organiques devraient être disponibles à court terme sur le marché; souligne qu'à moyen et à long terme, la réduction progressive de l'utilisation des pesticides éliminera les effets néfastes sur la santé des êtres humains, des animaux et des écosystèmes et améliorera la stabilité de la sécurité alimentaire tout en évitant que la dégradation de l'environnement se poursuive;
16. appelle de ses vœux une législation ambitieuse sur la santé des sols pour restaurer les sols et leur microflore, et reconstituer les stocks de carbone organique perdu à cause, entre autres, des excès de nutriments ainsi que de l'érosion et de la salinisation, dans le but de renforcer le système de défense naturelle des plantes contre les agressions biotiques et abiotiques; souligne que tout retard dans l'adoption de la législation sur la santé des sols, prévue pour le deuxième trimestre 2023 au plus tard, serait dommageable, car l'absence d'un cadre législatif de l'Union détaillé pour la protection des sols entraîne des pertes irréversibles de sols en Europe; souligne la nécessité de parvenir à une bonne santé des sols;
17. invite la Commission à proposer, dès que possible, des objectifs contraignants de réduction d'au moins 50 % du gaspillage tout au long de la chaîne alimentaire d'ici à 2030, et ce sur la base d'une méthode commune, et préconise des mesures pour les atteindre, notamment une vaste campagne de sensibilisation des consommateurs, l'harmonisation de l'étiquetage relatif aux dates de péremption, le développement de l'éducation des consommateurs et l'interdiction de la destruction des denrées alimentaires invendues; souligne les effets vertueux des chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes pour réduire le gaspillage alimentaire;
18. demande à la Commission de présenter une proposition ambitieuse de cadre législatif de l'Union pour un système alimentaire durable établissant un parcours clair et mesurable vers l'objectif de durabilité du système alimentaire de l'Union; souligne que ce cadre législatif devrait garantir la cohérence de toutes les politiques existantes et futures en matière d'alimentation, ainsi qu'une transition de la consommation vers des régimes plus durables, équilibrés et sains, grâce à une action en faveur d'environnements alimentaires propices et à des aliments durables et sains plus abordables et disponibles, et veiller, dans le même temps, à ce que les prix payés pour une production durable et les revenus perçus par les agriculteurs soient justes; invite la Commission à utiliser ce projet législatif pour renforcer la responsabilité et l'engagement de l'ensemble de la chaîne alimentaire au regard de la transition vers la durabilité, reconnaître le bien-être animal comme une condition sine qua non d'un système alimentaire durable, et

---

<sup>9</sup> [https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2019/000016\\_fr](https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2019/000016_fr)

encourager la transition vers un modèle d'élevage qui respecte les limites planétaires et garantisse la santé et le bien-être des animaux;

19. demande l'application stricte du principe «Une seule santé» à toutes les politiques qui influencent la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires, pour faire le lien entre les questions de santé humaine, de santé animale et de protection de l'environnement; insiste sur le fait que la sécurité alimentaire ne doit jamais être menacée et souligne l'importance de piloter d'une façon juste et équitable sur le plan socioéconomique l'action menée en faveur d'une production durable à long terme d'aliments nutritifs et abordables, suivant des modalités favorisant la conservation de la biodiversité et des solutions agroécologiques, ainsi que d'utiliser un étiquetage pertinent et transparent qui facilite des choix sains aux consommateurs;
20. rappelle l'objectif de réduction de 50 % de l'utilisation d'antimicrobiens dans l'agriculture, et demande à la Commission d'évaluer la façon dont les États membres ont mis en œuvre le train de mesures sur les médicaments vétérinaires, en particulier l'interdiction de l'usage prophylactique d'antibiotiques dans des groupes d'animaux, l'interdiction de l'usage prophylactique d'antimicrobiens au moyen d'aliments médicamenteux et l'interdiction de l'importation de viande traitée avec des antimicrobiens pour favoriser la croissance;
21. reconnaît que la pandémie de COVID-19 est venue brutalement rappeler les liens qui relient la santé des humains, des animaux et de la planète, et exprime sa profonde préoccupation face à la propagation de zoonoses provenant d'animaux détenus à proximité les uns des autres, étant donné que 70 % des maladies émergentes et des pandémies sont d'origine animale<sup>10</sup>;
22. précise que la disponibilité de protéines végétales, si elles sont consommées directement, suffit largement à subvenir aux besoins mondiaux en protéines; reconnaît l'effet positif d'une alimentation plus végétale sur les êtres humains, les animaux, la planète et la sécurité alimentaire; souligne qu'il convient d'accroître le soutien à la production et à la commercialisation de protéines d'origine végétale, en même temps que la production de protéines végétales en Europe, afin de renforcer la sécurité alimentaire, dans un contexte où il y a lieu de reconnaître qu'il importe de promouvoir des modes de vie sains ainsi que la transformation durable de nos systèmes alimentaires;
23. réaffirme qu'il convient de réduire les émissions de dioxyde de carbone, de méthane et de protoxyde d'azote de l'agriculture, en particulier dans les secteurs de l'alimentation animale et de l'élevage, ainsi que dans le secteur des engrais organiques et minéraux, sans compromettre davantage le bien-être animal et sans détériorer la fertilité des sols, notamment en abordant la question de la densité du cheptel dans l'Union et des

---

<sup>10</sup> IPBES «Workshop report on Biodiversity and Pandemics»; Analyse approfondie – «The link between biodiversity loss and the increasing spread of zoonotic diseases», Parlement européen, direction générale des services de recherche parlementaire, 22 décembre 2020; Rapport de Humane Society International, «The link between animal agriculture, viral zoonoses, and global pandemics», 2020; Dhingra, M.S., Artois, J., Dellicour, S., et al., «Geographical and historical patterns in the emergences of novel highly pathogenic avian influenza (HPAI) H5 and H7 viruses in poultry», *Frontiers in Veterinary Science*, Vol. 5, 2018, disponible à l'adresse [www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5996087/](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5996087/); Jones, B.A., Grace, D., Kock, R., et al., «Zoonosis emergence linked to agricultural intensification and environmental change», *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, Vol. 110, 2012, disponible à l'adresse: [www.pnas.org/content/110/21/8399](http://www.pnas.org/content/110/21/8399).

émissions liées à l'utilisation des sols provenant des aliments pour animaux et des denrées alimentaires importés; plaide une nouvelle fois un ensemble cohérent de politiques pour permettre une transition vers des pratiques plus durables telles que les méthodes de production animale extensive reposant sur les pâturages, dans le cadre d'un système d'agriculture mixte qui respecte la capacité de charge de l'environnement local et soutient la biodiversité; invite, dans ce contexte, la Commission à publier une étude sur la capacité de charge des terres agricoles européennes au regard de la taille optimale des troupeaux, en vue d'une transition vers une approche plus équilibrée entre les terres de l'Union utilisées pour la production d'aliments pour animaux et celles destinées à la production de denrées alimentaires;

24. souligne que l'utilisation d'engrais représente, selon les estimations, 50 % de la consommation d'énergie dans l'agriculture, si l'on tient compte de l'utilisation directe et indirecte; fait observer que la hausse des prix de l'énergie entraîne celle des prix des engrais synthétiques, ce qui signifie que l'option la plus rentable pourrait être d'apporter des conseils sur les solutions agronomiques de remplacement<sup>11</sup>; souligne la capacité avérée de l'agriculture biologique à produire des denrées alimentaires sans recourir à des engrais de synthèse; rappelle l'objectif de consacrer au moins 25 % des terres agricoles de l'Union à l'agriculture biologique d'ici à 2030;
25. demande que le plan de gestion intégré des nutriments de l'Union s'attache à remédier aux pertes excessives de nutriments et à fermer le cycle des nutriments, en tenant compte de toute la complexité de ces questions, par la réduction des intrants et par la mise en œuvre et l'application en bonne et due forme de la législation en vigueur, ainsi que par l'autosuffisance et le développement de solutions de remplacement aux engrais chimiques;
26. fait observer que l'excès d'ammoniacal provenant des engrais et des effluents d'élevage sont responsables de 430 000 décès prématurés par an dans l'Union<sup>12</sup>, auxquels il convient d'ajouter les coûts associés aux pertes de récolte;
27. rappelle l'importance de la qualité du système de gestion du bien-être animal, y compris au moment du transport et de l'abattage; se félicite du projet de révision de la législation de l'Union sur le bien-être animal, au regard notamment de la mise à jour de la législation existante en matière de bien-être animal ainsi que de la nécessité d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire respecter de nouvelles dispositions renforcées et spécifiques à chaque espèce, car d'une façon générale, la législation actuelle n'est pas mise en œuvre et appliquée de manière effective; souligne qu'il importe de tenir compte des récents progrès de la science en matière de bien-être animal et de répondre aux demandes de l'opinion publique, des milieux politiques et du marché en faveur de normes plus strictes dans ce domaine ainsi que de l'actualisation des bâtiments d'élevage et des pratiques de production;

---

<sup>11</sup> Poux, X. et Aubert, P. M., «An agroecological Europe in 2050: multifunctional agriculture for healthy eating». Conclusions du projet de modélisation «Ten Years For Agroecology» (TYFA), Iddri-AScA, Paris, 2018, étude n° 09/18.

<sup>12</sup> Guthrie, S., Giles, S., Dunkerley, F., Tabaqchali, H., Harshfield, A., Ioppolo, B., Manville, C., «Impact of ammonia emissions from agriculture on biodiversity: An evidence synthesis», Santa Monica, Californie, RAND Corporation, 2018, disponible à l'adresse: [https://www.rand.org/pubs/research\\_reports/RR2695.html](https://www.rand.org/pubs/research_reports/RR2695.html).

28. est préoccupé par le fait que bon nombre des coûts sanitaires et environnementaux liés à la production et à la consommation alimentaires n'ont pas été internalisés; demande à la Commission d'évaluer les options envisageables pour intégrer le coût des externalités de la production dans le prix des produits alimentaires; encourage la Commission à étudier les moyens d'intégrer la comptabilisation des coûts réels dans l'élaboration des politiques alimentaires, et invite les États membres à rendre les denrées alimentaires plus abordables et à favoriser le développement de modes de consommation durables et sains, grâce, notamment, à des incitations fiscales telles qu'une réduction de la TVA sur les fruits et légumes frais et non transformés et l'ajustement des taxes sur le sucre;
29. invite la Commission à veiller à ce que le futur cadre législatif de l'Union pour des systèmes alimentaires durables promeuve des environnements alimentaires favorables et la prise en compte des dimensions sociales, afin que les choix alimentaires sains et durables soient les plus disponibles, abordables, promues et attrayantes, et qu'il soutienne les chaînes d'approvisionnement courtes ainsi que la consommation de produits locaux et saisonniers;
30. précise, dans le même temps, qu'il convient d'instaurer des mesures de protection sociale et des filets de sécurité adéquats pour garantir l'accès de tous à une alimentation saine, en accordant une attention particulière aux ménages à faibles revenus qui ne sont pas en mesure d'accéder à une alimentation diversifiée, saine et nutritive en raison de la persistance attendue de prix élevés des denrées alimentaires et de l'énergie;
31. rappelle qu'il convient de lutter contre la surconsommation de viande et de produits ultratransformés, ainsi que de produits riches en sucres, en sel et en graisses<sup>13</sup>;
32. souligne que la production de biocarburants pour le marché de l'Union, malgré son potentiel, peut représenter un risque non seulement pour la sécurité alimentaire, mais aussi pour les droits de l'homme et les droits fonciers, ainsi que pour les forêts, la biodiversité, la santé des sols et la stabilité du marché, dans l'Union comme dans les pays tiers; souligne l'incidence considérable du changement indirect d'affectation des sols causé par les biocarburants d'origine agricole du fait, notamment, d'effets de déplacement, ainsi que les problèmes connexes d'atteintes aux droits de l'homme, d'accaparement de terres et de famine dans des pays tiers; estime que c'est la raison pour laquelle l'Union doit accorder davantage d'attention à cette question; invite la Commission et les États membres à mettre rapidement en place des mesures de suspension temporaire de la production et du mélange de biocarburants, de bioliquides et de combustibles issus de la biomasse d'origine agricole, afin de garantir des approvisionnements alimentaires supplémentaires, de stabiliser les marchés mondiaux des produits alimentaires de base et d'éliminer progressivement les biocarburants d'origine agricole, à l'exclusion des biocarburants avancés, d'ici à 2030;
33. dénonce l'accent mis sur des mesures à court terme, en ce qui concerne les engrais, par exemple; souligne que les subventions à l'utilisation de combustibles fossiles pour la production d'engrais de synthèse doivent être supprimées rapidement;
34. relève que la guerre en Ukraine a mis encore davantage en lumière le fait que la production alimentaire de l'Union est tributaire d'intrants importés de pays tiers;

---

<sup>13</sup> Résolution du Parlement européen du 23 novembre 2022 sur la prévention, la gestion et une meilleure prise en charge du diabète dans l'Union européenne à l'occasion de la Journée mondiale du diabète (2022/2022(RSP))

souligne, dans ce contexte, que pour garantir la production alimentaire à long terme, il convient d'utiliser et de développer les pratiques et les ressources déjà disponibles dans l'Union, telles que la rotation des cultures, le compost, les engrais biologiques durables et les produits phytopharmaceutiques biologiques, dans les limites de la directive sur les nitrates;

35. réaffirme sa position sur les nouvelles technologies génomiques en matière d'élevage, laquelle insiste sur le principe de précaution et la nécessité de garantir la transparence et la liberté de choix pour les agriculteurs, les transformateurs et les consommateurs, et souligne que l'action à venir devrait comprendre des évaluations des risques ainsi qu'une description et une analyse complètes des options en matière de traçabilité et d'étiquetage dans le but d'assurer une surveillance réglementaire adéquate et de fournir aux consommateurs des informations pertinentes, y compris pour les produits provenant de pays tiers, afin de garantir des conditions de concurrence équitables;
36. invite la Commission à mieux évaluer les effets des organismes génétiquement modifiés sur la santé, la biodiversité et l'inclusion sociale, ainsi que sur la liberté de choix des agriculteurs et des consommateurs;
37. préconise de réaliser une analyse complète des effets socio-économiques et environnementaux des brevets sur tout ou partie des processus de sélection et du matériel de multiplication végétale sur le système alimentaire, y compris au regard du risque de concentration du marché et de monopole dans la chaîne alimentaire, ainsi que sur le caractère abordable et la disponibilité des denrées alimentaires;
38. souligne que l'accès sans entrave au matériel végétal est essentiel à la capacité d'innovation du secteur européen de la sélection végétale; demande à l'Union et aux États membres d'évaluer précisément les effets sur la sécurité alimentaire des brevets sur la matière biologique et les processus biologiques essentiels, et de protéger la liberté d'exploitation et l'exemption de l'obteneur;
39. reconnaît l'importance de rendre les cultures plus résistantes au changement climatique et aux nouveaux agents pathogènes, afin d'augmenter et de maintenir les rendements à court et à long terme, compte tenu notamment des sécheresses et des pénuries d'eau qui frappent un nombre croissant d'États membres de l'Union; souligne que cet objectif est lié à la restauration et à la conservation de la biodiversité, de la santé des sols et de l'application de méthodes agroécologiques et biologiques, et souligne l'importance de la sécurité et de la diversité des semences; souligne que les obtenteurs et les agriculteurs doivent disposer d'un accès garanti à des semences de qualité de variétés végétales adaptées aux pressions du changement climatique et aux systèmes agricoles à faible consommation d'intrants, notamment à des variétés traditionnelles et adaptées à la situation locale et à du matériel hétérogène, ainsi qu'aux ressources génétiques nécessaires à la poursuite de leur activité;
40. souligne qu'il importe de promouvoir les protéines végétales cultivées dans l'Union afin d'assurer la disponibilité de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux d'origine régionale à haute valeur nutritionnelle;
41. invite la Commission à promouvoir et à soutenir l'innovation et la recherche, la formation et le conseil, ainsi que le développement de projets innovants en faveur de solutions durables sur le plan social, économique et environnemental à l'insécurité

alimentaire, qui s'attaquent également à l'incidence du secteur agricole sur le climat et la biodiversité, ainsi que de nouveaux investissements susceptibles d'accélérer la transition écologique et de garantir la durabilité et l'autonomie, tant dans l'Union que dans les pays en développement;

42. souligne que les technologies numériques innovantes ne devraient pas créer de nouvelles dépendances résultant de décisions passées, et précise qu'elles ne devraient pas renforcer la concentration des exploitations agricoles, mais qu'elles devraient être accessibles et abordables pour les petits exploitants;
43. fait observer que la guerre en Ukraine, les crises liées au climat et à la biodiversité ainsi que la pandémie ont marqué un tournant décisif au regard de la faim dans le monde, qui était auparavant en diminution et touche désormais près de 10 % de la population mondiale; souligne la nécessité de poursuivre les efforts pour le redémarrage et le maintien des exportations ukrainiennes de céréales, ce qui devrait atténuer les pressions dans les pays de l'hémisphère sud; invite à cet égard la Commission à intensifier ses efforts dans le domaine de la «diplomatie alimentaire», compte tenu également du fait que l'Union est aujourd'hui l'un des principaux producteurs mondiaux de blé et que des ruptures d'approvisionnement alimentaire dans l'hémisphère sud peuvent rendre les pays tiers de cette région plus vulnérables à l'influence de régimes autoritaires;
44. souligne que la disponibilité de denrées alimentaires n'est pas menacée dans l'Union aujourd'hui, car celle-ci est largement autosuffisante en ce qui concerne les produits agricoles clés et que sa balance commerciale en matière de denrées alimentaires est stable et excédentaire<sup>14</sup>; constate toutefois avec une vive inquiétude qu'en raison de l'inflation élevée et, en particulier, de la hausse des prix des denrées alimentaires, l'accessibilité financière des denrées alimentaires constitue un véritable problème pour les ménages moins aisés; souligne que, si les répercussions négatives de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale sont notables, des défaillances systémiques du système alimentaire ont été mises au jour et il convient de prendre des mesures appropriées, à court et à long terme, pour lutter contre la faim et la malnutrition en Europe et dans le reste du monde;
45. estime qu'il est nécessaire d'appliquer aux produits importés les mêmes normes de production agricole que celles applicables aux produits obtenus dans l'Union, et préconise d'inclure des clauses en ce sens dans les accords de libre-échange;
46. rappelle que la durabilité désigne l'équilibre entre le développement économique, les conséquences sur l'environnement et l'égalité sociale, y compris l'égalité hommes-femmes; souligne les incidences sexospécifiques de la hausse de l'insécurité alimentaire, car les femmes ont tendance à réduire leur consommation alimentaire en période de pénurie et les femmes et les filles représentent 60 % des personnes sous-alimentées; signale que 60 % des femmes vivant en Afrique subsaharienne travaillent dans le secteur agricole et sont très vulnérables aux effets du changement climatique leur sécurité alimentaire et leur sécurité en eau;
47. est préoccupé par les questions d'égalité sociale et d'impact sexospécifique inhérentes au secteur agricole de l'Union, étant donné, entre autres facteurs, que le nombre de personnes en proie à une insécurité alimentaire modérée ou grave au sein de l'Union

---

<sup>14</sup> SWD(2023)0004.

progressé depuis 2015 et que les femmes, les enfants et les groupes marginalisés sont les plus touchés; regrette que l'équité sociale et l'égalité entre hommes et femmes ainsi que leurs dimensions intersectionnelles ne figurent pas de manière plus systématique et contraignante dans la politique agricole commune (PAC) et d'autres domaines d'action connexes, en vue de renforcer la durabilité sociale et la résilience de l'agriculture et des systèmes alimentaires de l'Union; souligne qu'une augmentation des salaires et des pensions ainsi qu'une amélioration des systèmes de protection sociale sont autant de moyens d'atténuer la problématique de l'accessibilité financière des denrées alimentaires;

48. est vivement préoccupé par le fait que le système agricole actuel de l'Union repose sur l'emploi de nombreux travailleurs précaires, faiblement rémunérés, flexibles, saisonniers et non déclarés, souvent des femmes, et que ceux-ci sont souvent victimes d'exploitation et d'abus à cause de l'immense pression que subissent les producteurs du point de vue des coûts, une situation contraire aux normes de l'Union dans le domaine social et du travail;
49. plaide pour une stratégie de régionalisation de la chaîne d'approvisionnement pour les produits de base les plus importants, à la lumière des tensions géopolitiques actuelles, et préconise dans le même temps de favoriser l'autonomie alimentaire des pays tiers et de garantir l'approvisionnement en protéines végétales locales et durables; réaffirme l'importance stratégique de la production locale et des circuits d'approvisionnement courts;
50. note que la stratégie «De la ferme à la table» vise à maintenir les denrées alimentaires à des prix abordables, tout en générant des rendements économiques plus équitables dans la chaîne d'approvisionnement, de sorte que, finalement, les aliments les plus durables deviennent aussi les plus abordables, en favorisant la compétitivité du secteur de l'approvisionnement de l'Union, en promouvant le commerce équitable, en ouvrant des perspectives nouvelles pour les entreprises et en assurant l'intégrité du marché unique; souligne qu'il est nécessaire d'évaluer la résilience et la transparence de la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble afin de renforcer la position des producteurs primaires ainsi que des consommateurs dans la chaîne de valeur; invite la Commission à apporter une solution effective au déséquilibre de pouvoir en amont et en aval des chaînes d'approvisionnement alimentaire, notamment dans le cadre des propositions législatives à venir;
51. insiste sur le fait que l'élaboration des politiques doit être indépendante et fondée sur la science, des faits, des données et des valeurs;
52. estime qu'il convient d'éliminer les pratiques préjudiciables dans le cadre de la PAC et de la politique commune de la pêche, et déplore que les 100 milliards d'euros alloués entre 2014 et 2020 au titre de la PAC à l'action climatique n'aient eu peu d'effets sur les émissions de GES liées à l'agriculture, qui n'ont pas notablement évolué depuis 2010<sup>15</sup>; demande à la Commission d'élaborer une feuille de route pour réduire les émissions de

---

<sup>15</sup> Rapport spécial n° 16/2021 de la Cour des comptes européenne, «Politique agricole commune et climat – La moitié des dépenses de l'UE liées au climat relèvent de la PAC, mais les émissions d'origine agricole ne diminuent pas», disponible à l'adresse: <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/DocItem.aspx?did=58913>.

méthane liées au secteur agricole d'ici à 2030, conformément à l'engagement mondial concernant le méthane.

53. prend acte du coût exorbitant de l'inaction<sup>16</sup> et de la dégradation continue de la biodiversité fonctionnelle nécessaire au maintien des rendements, de la fertilité et de la productivité agricole; souligne, par conséquent, qu'il convient de renforcer la résilience des écosystèmes agricoles en améliorant la diversité biologique, génétique et structurelle afin de maintenir les niveaux de rendement et de répartir les risques de mauvaises récoltes; relève, par exemple, que le coût des sécheresses dans l'Union s'élève à 9 milliards d'euros chaque année et devrait augmenter encore à mesure que les effets du changement climatique et de l'effondrement écologique se font sentir; relève que les Nations unies et la FAO ont clairement averti que le coût supporté par la société et les agriculteurs sera d'autant plus élevé que la transition vers des systèmes alimentaires résilients et durables sera retardée;
54. constate que le règlement d'exécution (UE) 2022/1317 de la Commission du 27 juillet 2022<sup>17</sup> prévoyant des dérogations en ce qui concerne l'application des normes relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres (normes BCAE) 7 «rotation des cultures sur les terres arables» et 8 «part minimale de la surface agricole consacrée à des zones ou des éléments non productifs» pour l'année de demande 2023 a été publié sans être accompagné d'une analyse d'impact sur les conséquences d'un tel instrument sur l'environnement, ce qui est contraire au principe d'amélioration de la réglementation; souligne la nécessité de veiller à ce que ces dérogations n'entraînent pas de dommages écologiques à long terme;
55. souligne qu'il importe de préserver la viabilité des exploitations agricoles, en particulier des petites structures, et de donner aux agriculteurs une position forte dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire, ce qui les aiderait à lutter contre les pratiques commerciales déloyales;
56. souligne que la politique agricole de l'Union ne doit pas favoriser l'intensification de l'agriculture; encourage, par conséquent, à garantir durablement les moyens de subsistance des petites exploitations et des exploitations familiales en particulier, et notamment des agricultrices, ainsi que de la main-d'œuvre agricole; déplore les incidences négatives sur l'environnement;
57. souligne qu'il convient de proposer des régimes d'aide appropriés aux agriculteurs afin d'assurer une transition juste et de financer des mesures d'adaptation et d'atténuation ainsi que la régénération des terres agricoles dégradées, qui aidera les agriculteurs à restaurer les sols épuisés et les écosystèmes, démarche qui améliorera la production alimentaire ainsi que les moyens de subsistance des agriculteurs; invite les États membres à promouvoir un soutien financier au titre des programmes écologiques de la PAC afin de favoriser la transition et de permettre des synergies entre la performance environnementale et la production alimentaire, et soutient l'introduction de paiements

---

<sup>16</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), «Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability», contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du GIEC, Pörtner, H.-O., Roberts, D. C., Tignor, M., Poloczanska, E. S., Mintenbeck, K., Alegría, A., Craig, M., Langsdorf, S., Löschke, S., Möller, V., Okem, A., Rama, B. (eds.), Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni, et New York, NY, États-Unis, 2022, doi:10.1017/9781009325844.

<sup>17</sup> JO L 199 du 28.7.2022, p. 1.



provenant de fonds publics pour les services écosystémiques issus des pratiques agroécologiques et agroforestières;

58. préconise des régimes d'aide ciblés pour former et sensibiliser des agriculteurs, conjugués à des programmes de formation spécialisée en matière de pratiques agricoles alternatives conçus pour que les agriculteurs accélèrent la transition vers des méthodes de production alimentaire plus durables et résilientes;
59. insiste sur la nécessité de tirer pleinement parti des dispositifs en milieu scolaire pour garantir l'accès des enfants défavorisés à la nourriture; souligne en outre l'utilité des programmes de marchés publics pour encourager le soutien public aux achats auprès de petits exploitants et de producteurs locaux en vue de l'approvisionnement en aliments nourrissants destinés à être distribués, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire;
60. souligne qu'il convient d'adopter des mesures appropriées à court et à long terme pour lutter contre la faim et la malnutrition en Europe et ailleurs; souligne qu'il est nécessaire d'élaborer des outils adaptés pour faire face aux futures crises alimentaires de façon durable et conformément aux objectifs en matière de climat et de biodiversité.

**ANNEX: LIST OF ENTITIES OR PERSONS  
FROM WHOM THE RAPPOORTEUR HAS RECEIVED INPUT**

The following list is drawn up on a purely voluntary basis under the exclusive responsibility of the rapporteur. The rapporteur has received input from the following entities in the preparation of the draft report:

<b>Entity and/or person</b>
Food Policy Coalition
Test Biotech

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION  
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>Date de l'adoption</b>	1.3.2023
<b>Résultat du vote final</b>	+: 53 -: 18 0: 7
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Maria Arena, Bartosz Arłukowicz, Margrete Auken, Simona Baldassarre, Marek Paweł Balt, Traian Băsescu, Aurélie Beigneux, Hildegard Bentele, Sergio Berlato, Alexander Bernhuber, Michael Bloss, Delara Burkhardt, Sara Cerdas, Mohammed Chahim, Tudor Ciuhodaru, Maria Angela Danzi, Esther de Lange, Christian Doleschal, Bas Eickhout, Cyrus Engerer, Agnès Evren, Hélène Fritzon, Malte Gallée, Gianna Gancia, Andreas Glück, Catherine Griset, Teuvo Hakkarainen, Anja Hazekamp, Martin Hojsík, Jan Huitema, Yannick Jadot, Adam Jarubas, Ewa Kopacz, Joanna Kopcińska, Peter Liese, Sylvia Limmer, Javi López, César Luena, Liudas Mažylis, Marina Measure, Tilly Metz, Dolors Montserrat, Alessandra Moretti, Ville Niinistö, Ljudmila Novak, Grace O'Sullivan, Jutta Paulus, Stanislav Polčák, Jessica Polfjärd, Erik Poulsen, Luisa Regimenti, María Soraya Rodríguez Ramos, Christine Schneider, Ivan Vilibor Sinčić, Maria Spyrali, Nicolae Ștefănuță, Nils Torvalds, Edina Tóth, Véronique Trillet-Lenoir, Achille Variati, Petar Vitanov, Alexandr Vondra, Mick Wallace, Pernille Weiss, Emma Wiesner, Michal Wiezik, Anna Zalewska
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Beatrice Covassi, Romana Jerković, Stelios Kypouropoulos, Marisa Matias, Dan-Ștefan Motreanu, Idoia Villanueva Ruiz
<b>Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final</b>	Marie Dauchy, Luke Ming Flanagan, Marina Kaljurand, Alice Kuhnke, Katarína Roth Neved'alová

## VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

53	+
NI	Maria Angela Danzi
PPE	Bartosz Arłukowicz, Traian Băsescu, Agnès Evren, Adam Jarubas, Ewa Kopacz, Stelios Kympouropoulos, Peter Liese, Liudas Mažylis, Dolors Montserrat, Dan-Ștefan Motreanu, Ljudmila Novak, Stanislav Polčák, Jessica Polfjård, Luisa Regimiento, Maria Spyrali
Renew	Martin Hojsík, María Soraya Rodríguez Ramos, Nicolae Ștefănuță, Véronique Trillet-Lenoir, Michal Wiezik
S&D	Maria Arena, Marek Paweł Balt, Delara Burkhardt, Sara Cerdas, Mohammed Chahim, Beatrice Covassi, Cyrus Engerer, Helène Fritzon, Romana Jerković, Marina Kaljurand, Javi López, César Luena, Alessandra Moretti, Katarína Roth Neveďalová, Achille Variati, Petar Vitanov
The Left	Luke Ming Flanagan, Anja Hazekamp, Marisa Matias, Marina Measure, Idoia Villanueva Ruiz, Mick Wallace
Verts/ALE	Margrete Auken, Michael Bloss, Bas Eickhout, Malte Gallée, Yannick Jadot, Alice Kuhnke, Tilly Metz, Ville Niinistö, Grace O'Sullivan, Jutta Paulus

18	-
ECR	Sergio Berlato, Joanna Kopcińska, Alexandr Vondra, Anna Zalewska
ID	Simona Baldassarre, Aurélia Beigneux, Marie Dauchy, Gianna Gancia, Catherine Griset, Teuvo Hakkarainen, Sylvia Limmer
NI	Ivan Vilibor Sinčić, Edina Tóth
PPE	Alexander Bernhuber
Renew	Jan Huitema, Erik Poulsen, Nils Torvalds, Emma Wiesner

7	0
PPE	Hildegard Bentele, Christian Doleschal, Esther de Lange, Christine Schneider, Pernille Weiss
Renew	Andreas Glück
S&D	Tudor Ciuhodaru

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention